

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 16 février 2015
Séance du 9 février 2015

9 Police municipale – renouvellement des gilets pare-balles – demande de subvention auprès de l'Etat

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, MM. BOUKHACHBA, MONTES, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, Mme STAMMINGER, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme OYONO

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme DHOURY

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme LAMBRE

Mme FAZAL

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme M'BAYE-DIAO

Pouvoir à :

Mme MAUPIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ **Rapport de présentation :**

Madame Fabienne LAMBRE, maire-adjointe, expose :

Les maires doivent équiper leurs agents de police municipale de gilets pare-balles, en application de l'article 19 de l'arrêté ministériel du 5 mai 2014 relatif aux tenues des agents de police municipale.

Parmi de nombreuses mesures contre le terrorisme, le Premier ministre a annoncé le 21 janvier dernier, que le ministère de l'Intérieur subventionnera l'acquisition des gilets pare-balles au profit des policiers municipaux.

Il est nécessaire de procéder au renouvellement de l'équipement de 10 agents policiers municipaux. La dépense globale s'élève à 6 067,69 €.

Il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire à procéder au renouvellement de ces équipements et à solliciter une subvention auprès de l'Etat.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal,
 Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu les crédits ouverts au budget de la Ville,
 Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 9 février 2015,
 Considérant la volonté de doter les agents de police municipale de gilets pare-balles,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :
 votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès de l'Etat pour le renouvellement des gilets pare-balles et de signer tous les documents afférents à cette demande,

Article 2 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Ville, compte 1321/114/1004/FA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 17 FEV. 2015

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 23/02/15

et publication ou notification le 17/02/15

CREIL, le 23/02/15

LE MAIRE

Maire de Creil
 Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services
 Philippe Rajuy